

PARIS, le 2 août 2002 - N° 351/D130

Formation ENVIRONNEMENT

Réunion du 31 mai 2002

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Environnement le 31 mai 2002

1. Le Conseil félicite l'IFEN pour la publication récente de son ouvrage de référence sur l'environnement en France. Il l'encourage vivement à mettre rapidement à disposition sur l'internet les informations contenues dans cette publication et à les actualiser le plus fréquemment possible.
2. Le CNIS salue le projet de création d'un Conseil chargé d'orienter l'information environnementale. Cette instance doit permettre, en liaison avec le Cnis, de mieux satisfaire les besoins des utilisateurs grâce à une meilleure coordination de la production d'information en matière d'environnement.
3. Le Conseil prend note de l'existence de besoins d'information importants au niveau européen pour la gestion de l'eau. Il souhaite que les programmes statistiques des services producteurs concernés prennent en compte ces besoins.
4. Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la structuration des bases de données sur l'environnement et encourage l'IFEN à poursuivre ses efforts sur l'information localisée, en particulier au niveau régional et communal.
5. Le Conseil se félicite de tous les efforts réalisés afin de mieux suivre l'occupation de l'espace, notamment dans un cadre harmonisé européen. Il souligne l'importance de la réalisation, à échéance régulière, d'une observation à des niveaux géographiques fins et d'un géo-référencement permettant des analyses croisées jusqu'au niveau européen. Il suivra avec intérêt les travaux de mise à disposition de la base cadastrale et son utilisation dans le domaine de l'environnement.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Environnement réunie le 31 mai 2002.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT (IFEN)

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)
- Département Observatoires des déchets et planification

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION ENVIRONNEMENT
- 31 mai 2002 -

Président : . Michel COTTEN, Trésorier payeur général de Basse-Normandie

Rapporteurs : . Bernard NANOT, Chef du département Statistiques et banques de données de l'IFEN
. José REY, Chef du SCEES, ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I - Introduction (Michel COTTEN)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002 (Bernard NANOT, José REY)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

1. Exposé synthétique (Bernard NANOT, José REY)
2. Débat

IV - Présentation des travaux de la Sous-direction des politiques environnementales (Christine LAGARENNE, Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale - D4E, Ministère de l'écologie et du développement durable)

V - Thème particulier : L'observation statistique de l'occupation de l'espace

- L'approche par satellite Corine Land Cover (Francis BERTRAND, IFEN)
- Teruti et Lucas (José REY, SCEES)
- Débat

VI - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	AMBLARD Pierre	Institut de gestion déléguée - IGD
M ^{me}	AUGRIS Nathalie	Min. équipement, transports, logement, tourisme, mer
M ^{me}	BASCIANI-FUNESTRE Marie-Antoinette	Dir. régionale de l'équipement d'Ile-de-France - DREIF
M.	BEAUCHAUD Pierre	Min. écologie et développement durable - DPPR
M.	BERGEY Jean-Louis	ADEME
M.	BERTRAND Francis	IFEN
M ^{me}	CHAUFFREY Liliane	Agence de l'eau Seine Normandie - AESN
M.	COIFFARD Jean	Centre études recherches économi. énergie - CEREN
M ^{me}	COMTE TROTET Valérie	MINEFI - SESSI
M.	COTTEN Michel	TPG de Basse-Normandie
M.	FOLLIARD Bernard	Confédération Force ouvrière
M.	GARNIER Christian	France nature environnement - FNE
M ^{me}	GIRY Armelle	Min. écologie et développement durable - D4E
M.	GRANDJEAN Jean-Pierre	INSEE

M ^{me} HUVETEAU Barbara	Fédération française de la récupération pour la gestion industrielle environnement et du recyclage - FEDEREC
M. JACQUES le SEIGNEUR Vincent	IFEN
M. JOURDAN Christian	Min. écologie et développement durable - Dir. de l'eau
M ^{me} LAGARENNE Christine	Min. écologie et développement durable - D4E
M. LANDRY Philippe	Office national chasse et faune sauvage - OFNCS
M ^{me} MADINIER Chantal	Min. agriculture, alim., pêche, affaires rurales - SCEES
M ^{me} MARY Sylvie	Secrétariat général du CNIS - Comité du label
M. MICHON Jean-Marie	Office national des forêts - ONF
M. NANOT Bernard	IFEN
M ^{me} PARENT Marie-Christine	MINEFI - DGCP - Bureau 5D
M. PAUWELS Philippe	Min. agriculture, alim., pêche, affaires rurales - SCEES
M. PRIVEZ Alain	MINEFI - DGCP - Bureau 6C
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M. RAGEAU Dominique	Dir. régionale de l'équipement d'Ile-de-France - DREIF
M. REY José	Min. agriculture, alim., pêche, affaires rurales - SCEES
M. RIDEAU Jean-Pierre	Min. écologie et développement durable - Dir. de l'eau
M ^{me} SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M ^{me} SORET Sophie	Secrétariat général du CNIS
M. VAN DE VYVER Pierre	Institut de gestion déléguée - IGD
M ^{me} WOLPIN Brigitte	Assemb. chambres françaises commerce indus. - ACFCI
M. WOLSACK Jean	Inventaire forestier national - IFN
M ^{me} YEATMAN Clotilde	Chambre de commerce et d'industrie de Paris - CCIP

Absents excusés :

M. LARDIC Jean-Charles	Direction de l'environnement et des déchets de la Ville de Marseille
M. PELISSARD Jacques	Député-maire de Lons-le-Saunier

I - Introduction

Michel COTTEN

Je vous remercie de votre présence.

Je souhaite débiter en précisant trois éléments.

Premièrement, le CNIS Environnement où nous sommes réunis aujourd'hui est l'une des treize formations du CNIS et représente une force de proposition. Il ne faut pas oublier de faire appel et de valoriser les autres formations qui nous offrent des prolongements vers les finances locales, la santé, les transports ou l'information géographique.

Le rôle de cette formation est double. Elle constitue une instance de concertation entre les producteurs et les utilisateurs à même de coordonner les travaux et les enquêtes tout en améliorant la diffusion de l'information relative à l'environnement vers les différents publics concernés. L'accessibilité à l'information constitue donc un axe primordial dans notre démarche. Notez d'ailleurs que le site internet du CNIS est à jour. Etant donné le nombre de sites qui ne le sont pas, cela mérite d'être souligné. Rappelons également que le CNIS a vocation à aborder des sujets novateurs et sensibles.

Deuxièmement, la demande en matière d'information environnementale demeure forte. Elle est toutefois multiple et mobile, et nous nous adressons ainsi :

- au grand public comprenant par exemple le domaine scolaire, les associations ou les entreprises (cette première catégorie de destinataires a des besoins en information généraux) ;
- aux acteurs eux-mêmes, par exemple à ceux du secteur de l'eau, de l'assainissement et des déchets, dont les besoins en termes d'information sont différents et surtout plus spécifiques ;
- aux chercheurs et aux professionnels de l'environnement auxquels la base de données IFEN est principalement destinée.

Troisièmement, je souhaite dire tout le bien que je pense de la nouvelle édition de l'ouvrage de l'IFEN intitulé *L'environnement en France* qui vient de paraître. La précédente édition datait de 1998. Il traite de l'intégralité des sujets environnementaux, y compris les plus sensibles. Il est accessible à tous les publics et assure un bon équilibre entre les données et les commentaires. L'accent est mis sur une présentation intuitive. J'ajoute que tous les participants à cette réunion pourront recevoir un exemplaire gratuitement. Il devrait d'ailleurs également exister en version CD-Rom.

Vincent JACQUES le SEIGNEUR

Une synthèse de cet ouvrage sera distribuée aux membres de cette assemblée dans les semaines à venir. Nous la ferons traduire en anglais et, je l'espère, en espagnol pour le prochain sommet de Johannesburg.

En parallèle, nous mettons au point, avec Bernard NANOT, une base de données essentielles, disponible sur le site internet de l'Institut, nous permettant de reprendre les informations de ce livre qui n'est publié que tous les quatre ans. Grâce au site, nous serons en mesure d'actualiser les données aussi régulièrement que possible.

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002

- Exposé :

Bernard NANOT

Au préalable, je souhaiterais faire un point sur la création du Conseil qui traitera de l'information environnementale¹. Cette création ne sera entérinée qu'après publication au Journal Officiel. Cette nouvelle instance aura un rôle d'orientation et de conseil dans les domaines suivants :

- les modalités d'accès et de diffusion des informations environnementales et leur adéquation à la demande ;

¹ Postérieurement à la réunion de la formation, la procédure de création de ce Conseil a été reprise afin de permettre quelques aménagements du projet. La version présentée en séance doit donc être considérée comme provisoire.

- la coordination des processus de production de données ;
- les principes de validation des cahiers des charges et de contrôle qualité des observatoires opérationnels de l'environnement.

Ce conseil traitera de l'ensemble des informations environnementales, y compris donc celles qui ne sont pas statistiques, et qui échappent au CNIS. Le CNIS y disposera d'un représentant.

Les avis donnés par le Conseil sur le programme 2002 s'articulaient autour de sept points.

1. Les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne l'information localisée sur l'effet de serre, la France doit délivrer, dans le cadre de la Convention de Genève et au titre de l'année 2000, des données sur le CO₂ et le CH₄. Ce point est toujours d'actualité, mais, pour des raisons administratives, nous sommes quelque peu en retard.

Le Conseil souhaitait une bonne coordination de la collecte d'informations statistiques primaires. En fait, les émissions ne donnent lieu qu'à une enquête limitée et spécialisée auprès des 300 grandes installations de combustion. Le reste de l'information provient d'une part des données de la statistique publique, et notamment les enquêtes sur la consommation d'énergie, et d'autre part des données sur ce qui est maintenant la TGAP et qui transitait par les DRIRE.

La TGAP est dorénavant gérée par les douanes. La transmission des données individuelles au ministère à ce titre a donc été interrompue. Elle devrait néanmoins être rétablie sous peu, notamment du fait de la directive IPPC et de la mise en place d'un registre européen des émissions.

M. RENARD avait souligné la pertinence pour les études sur l'effet de serre de la nomenclature des consommations d'énergie (NCE). Mieux vaudrait d'ailleurs parler de nomenclature de consommateurs d'énergie puisqu'il s'agit d'une agrégation d'activités réalisée à partir de la NAF 700 dans laquelle, par exemple, la sidérurgie ou la fabrication de ciment et de plâtre sont isolées. C'est bien cette nomenclature qui sert à la publication de l'enquête sur la consommation d'énergie et aux travaux du CITEPA. Toutefois, nous évoluons dans un cadre de conventions internationales et la nomenclature imposée diffère légèrement de la nomenclature de consommation d'énergie. Pour autant, cela ne pose pas de difficultés avec les entreprises tant qu'il s'agit d'agrégations de la NAF 700.

2. Accès facilité de l'IFEN aux sources administratives pertinentes pour les statistiques de l'environnement.

Une recommandation particulière portait sur la TGAP. Nous sommes en contact avec les Douanes à qui nous avons expliqué la compatibilité du secret et d'un usage statistique des données. Elles nous consulteront sur le système de saisie des éléments d'assiette de la TGAP, qui fournira de l'information sur les activités polluantes. Pour le moment, elles se limitent à de la saisie d'informations de recouvrement qui n'ont d'intérêt que fiscal.

Nous avons encouragé, ensuite, l'utilisation de l'identifiant SIRET dans les fichiers des activités polluantes. Cette utilisation est bien prévue dans le schéma directeur pour les fichiers ICPE, même s'il ne deviendra pas l'identifiant principal. Cela imposerait en effet une refonte totale du système, ce qui n'a jamais été à l'ordre du jour.

José REY

Jusqu'à présent aucune démarche administrative n'imposait aux agriculteurs de mentionner leur numéro SIRET, bien que la plupart en aient déjà un. Ils le mentionnent pourtant de plus en plus dans les documents administratifs. Cette année, l'attribution des aides de la PAC sera d'ailleurs conditionnée au renseignement de ce numéro.

Nous allons ainsi pouvoir renseigner, à des fins statistiques, les fichiers administratifs d'identification pérenne et généralisée des bovins, ainsi que ceux de déclaration des surfaces en « céréales, oléagineux et protéagineux ». Cela renforcera, à un niveau géographique précis, notre connaissance annuelle de nombreux indicateurs correspondant à des activités polluantes, ou en tout cas à des apports d'azote.

3. Enquêtes sur les pratiques culturales et sur les bâtiments d'élevage conduites par le SCEES

Ces enquêtes ont été réalisées en automne dernier et ont été terminées au tout début de l'année 2002. Les fichiers sont maintenant apurés et en cours de chargement dans nos bases de données. Les premiers résultats sont sur le point de nous parvenir. Je rappelle, concernant l'enquête sur les pratiques

culturelles, qu'à la demande de la Direction de l'eau et avec son financement, nous avons renforcé notre échantillon pour obtenir une représentativité infra-départementale en distinguant, lorsqu'elles sont de taille suffisante, les zones vulnérables des non-vulnérables. Nous avons procédé à ce renforcement de notre échantillon malgré les réticences de principe des agriculteurs au moment où se discutaient les arrêtés préfectoraux sur les plans « azote » et au plus fort de la crise économique et psychologique bovine. Les agriculteurs continuent pourtant à répondre à des questionnaires souvent compliqués. Je signerai, la semaine prochaine, un troisième rappel aux directeurs départementaux de l'agriculture et de la forêt pour leur signaler leur obligation de mettre les tableaux statistiques à disposition des chambres d'agriculture et à l'ensemble des intervenants qui travaillent sur l'application de la directive " nitrates " au plan départemental.

4. Préservation de l'information sur l'évacuation des eaux usées dans le cadre de la rénovation du recensement de la population

Bernard NANOT

Cette question ne sera pas maintenue dans la première vague du nouveau recensement, pour une durée de cinq années. Ce n'est pas dramatique dans la mesure où nous n'avons pas besoin d'évolution à court terme. Nous reviendrons sur ce point dans quelques années.

5. Meilleure coordination des travaux statistiques sur la gestion de l'eau et établissement d'un inventaire national des équipements de traitement et d'épuration des eaux

Nous reviendrons par la suite sur le premier point évoqué par cet avis via les travaux de l'IFEN. La demande d'information dans le domaine de l'eau est particulièrement forte, et les progrès sont sensibles.

Le second point a été accompli. L'Office international de l'eau dispose dorénavant d'un premier fichier, certes perfectible, des stations d'épuration. Il contient environ 15 000 stations, chiffre cohérent avec celui de l'enquête auprès des communes.

José REY

Je souhaite revenir sur le premier point. Nous avons eu d'excellents contacts avec la Direction de la comptabilité publique et obtenu de très bonnes données. Nous allons maintenant pouvoir nous pencher sur la comptabilité des services publics de l'eau.

6. Attachement à une très large diffusion des informations statistiques sur l'environnement sur internet

Bernard NANOT

Nous sommes en train de mettre en place une version web du rapport sur l'état de l'environnement. Nous menons un travail à la fois d'adaptation de l'information à ce nouveau média et de mise à jour. Il nous faut également nous occuper de l'actualisation permanente des données.

7. Nécessité de la mobilisation des documents d'urbanisme et des données foncières fiscales et domaniales en voie d'informatisation

J'ai pris contact avec la DGUHC. Une intervention de Mme GRIMA de la DGUHC est prévue dans le cadre de la formation Urbanisme, équipement, logement pour présenter le projet d'Observatoire interministériel des politiques territoriales. La Délégation à la ville, la DATAR, la DGCL et le Ministère de l'Équipement y participent. Ce projet devra aboutir à la construction d'un site internet – dont l'adresse sera : territoire.gouv.fr – en septembre 2002, présentant des informations sur l'intercommunalité, les pays, les SCOT, les PLU, les PDU et divers autres regroupements. Ces informations porteront sur le plan communal et supra-communal.

En ce qui concerne le suivi affiné des documents d'urbanisme, la DGUHC émet plusieurs avis. Premièrement elle considère que la compétence, sur ces opérations, appartient aux collectivités locales et non pas à l'Etat. Deuxièmement, elle est perplexe quant à l'intérêt statistique d'une centralisation de ce type, insistant sur l'intérêt local et géographique. Par exemple, il est certes intéressant de connaître la quantité de zones NA encore urbanisables, mais il est également nécessaire de connaître les types de territoires correspondant. Troisièmement, elle estime qu'il s'agit d'une opération lourde. Au final, elle juge qu'une telle opération relève du niveau local où il s'agirait, à l'intérieur d'une agglomération par exemple, de se mettre d'accord sur les méthodes et sur la diffusion de l'information. Mme GRIMA m'a

mis en contact avec la DDE de la Haute-Garonne qui m'a transmis des images satellitaires de bâti de quelques communes de la région toulousaine, permettant de comparer les situations entre les années 1990 et 2000. Dans ce cas de figure et par rapport à une stricte approche statistique, nous constatons des inégalités très fortes dans l'urbanisation des espaces.

Michel COTTEN

Nous allons revenir sur ce point plus tard puisqu'il est à l'ordre du jour. Je ne peux pas m'empêcher de noter que nous n'avons pas beaucoup d'éléments sur l'accès aux informations fiscales. Je rappelle que la Direction générale des impôts est en train de numériser le cadastre, de le rendre accessible aux notaires par internet et de donner des informations gratuites aux particuliers. Il est dommage qu'elle ne soit pas davantage ouverte aux autres organismes nationaux.

Bernard NANOT

La numérisation du cadastre est en cours, mais loin d'être terminée, il s'agit d'un projet de longue haleine. Pour le moment, nous ne pouvons avoir que des résultats locaux, là où la numérisation est faite.

Michel COTTEN

Je signale qu'en Bretagne et en Basse-Normandie et dans un certain nombre d'autres régions, cette numérisation est bien avancée. Nous travaillons dans un cadre pluriannuel et il s'agit en l'occurrence d'un problème de principe. Le lien avec le cadastre n'est pas fait. En effet, le cadastre repose sur la parcelle qui correspond à l'unité d'urbanisme : les règles d'urbanisme s'expriment à la parcelle. En disposant d'informations sur la parcelle, nous pourrions savoir où elle se trouve et disposer de données sur sa contenance et son utilisation. Il serait intéressant de disposer de cette cellule de base.

Bernard NANOT

C'est le projet du référentiel à grande échelle. Je pense que ce sont des problèmes davantage géographiques que statistiques. Nous avons déjà ouvert ce débat l'année dernière. Il s'agit d'un référentiel qui devra à la fois être mis à jour et exploité. Son existence est une condition nécessaire mais pas suffisante.

- Débat :

Michel COTTEN

J'ouvre le débat sur le rapport que viennent de faire MM. REY et NANOT.

Christian GARNIER

Je souhaite débiter par un commentaire. Les années passent et je note une évolution sensible sur de nombreux sujets. Pour autant, cette évolution ne me semble pas assez rapide. Nous avons déjà connu des différends au sein de cette assemblée et de l'Assemblée plénière du CNIS concernant le débat sur la répartition des tâches entre l'Etat et les collectivités locales. Je sens que ce débat n'est pas clos parce que, même s'il n'est pas vraiment pris en compte actuellement, le contrôle de légalité des documents d'urbanisme existe bel et bien. En principe, le ministère en charge du secteur devrait se sentir responsable. On le lui rappellera ailleurs s'il le faut.

En outre, nous sommes confrontés à plusieurs problématiques :

- le devenir de la montagne et du littoral ;
- la classification des communes d'estuaires ;
- la nécessité d'anticiper la pression de l'urbanisme sur les communes.

Pour y faire face – cela fait vingt ans que nous le répétons, depuis que la décentralisation de 1982 a été entamée –, nous avons absolument besoin d'informations et d'outils statistiques au plan national comportant des niveaux d'agrégation pertinents. Ces niveaux peuvent être les massifs, les estuaires ou le littoral. Nous avons besoin de savoir où sont les zones NA, même si certaines seront consommées et d'autres pas, même si nous savons également que certaines, pourtant réputées inconstructibles, ont servi de zones d'urbanisation dans le passé. Nous avons conscience de toutes les difficultés d'interprétation des données concernant la classification des zones, des PLU ou maintenant des schémas de cohérence. Nous devons disposer d'une information statistique sur tous ces points. J'ajoute

que je regrette presque d'avoir encouragé le maintien du terme d'urbanisme au sein de la formation éponyme, il y a un peu plus d'une décennie. Si cela ne l'intéresse pas, occupons-nous en.

Michel COTTEN

M. COTTEN signale à l'attention de l'assemblée la surcharge éventuelle supportée par les entreprises en matière d'information.

Une bonne partie de la TGAP a disparu. En tout cas, la TGAP représente une source administrative importante d'informations utilisables pour la statistique.

Jean-Pierre GRANDJEAN

La mise en œuvre du dispositif TGAP a été rapide. La Douane a dû mettre en place un système de collecte de l'argent. Il existe depuis l'an dernier des formulaires conformes aux réglementations et intégrant le numéro SIRET. Les conditions sont dorénavant remplies pour que les données soient transmises aux statisticiens dans les termes prévus par la législation.

Christine LAGARENNE

Il y a toujours une partie de la TGAP qui est recouvrée par les DRIRE. La DPPR qui dépend du Ministère de l'Ecologie en est en charge. *In fine*, nous ne sommes pas plus avancés.

Pierre BEAUCHAUD

S'agissant de la TGAP relative aux installations classées, il est vrai que ce sont les DRIRE qui collectent l'information. Cependant, les numéros de redevance et de coefficient sont disponibles via les fichiers ICPE évoqués plus tôt.

Concernant la pollution de l'air, je rappelle qu'au sein de la DPPR, nous agissons dans le cadre des contraintes internationales et européennes. Nous sommes ainsi progressivement passés, pour la directive Grandes installations de combustion (GIC) par exemple, d'une démarche volontaire à une démarche obligatoire et réglementaire.

Marie-Christine PARENT

Relativement au point 5, nous avons effectivement, à la Comptabilité publique, bien avancé dans sa résolution. L'un des problèmes auxquels nous nous heurtons tient au fait de fournir des données individuelles sur les syndicats à vocation unique. En raison de leur nombre, nous nous plaçons à un niveau agrégé. La partie enquête de l'IFEN ne traite pas non plus de ce problème ; elle se limite aux collectivités et aux groupements à fiscalité propre. Nous devrions avoir trouvé des solutions pour l'année prochaine. L'un des axes consiste à substituer aux identifiants de la DGCP le numéro SIRET.

Michel COTTEN

Les syndicats à vocation unique représentent une partie dorénavant congrue de la gestion de l'eau. De nos jours, celle-ci est plus souvent confiée à des communautés de communes ou d'agglomérations.

Pierre VAN DE VYVER

Je suis président d'un syndicat d'eau et d'assainissement classé dans les syndicats à vocation unique et j'estime qu'il s'agit plutôt d'une bonne nouvelle. Les informations fournies par l'inventaire national nous seront très utiles. En tant qu' élu, je constate que les zones NA constituent de plus en plus des motifs de rivalité entre les territoires. Les enjeux se situent de moins en moins sur le plan local. Il est devenu difficile, pour un territoire donné, de juger de la pertinence de la création d'une zone NA, étant donné leur rythme de création et leur nombre aujourd'hui.

Michel COTTEN

M. MOUSEL, Président de la Mission Interministérielle sur l'effet de serre, avait présenté ses demandes auprès du CNIS Environnement l'année dernière. Nous pouvons considérer que nous avons avancé. Avons-nous, selon vous, rempli notre contrat ?

Christian GARNIER

Sur la question du suivi territorial du programme national de lutte contre le changement climatique, je m'interroge sur les moyens nécessaires pour apporter des réponses adéquates aux problèmes posés. N'oubliez pas non plus que les avancées dépendent du calendrier politique. Pensez-vous que nous disposerons des moyens de faire le nécessaire dans ce contexte ?

Bernard NANOT

Je ne suis pas certain que nous disposerons des informations nécessaires. La DPPR va chercher à obtenir des résultats localisés sur l'émission de CO₂, de CH₄ et de plusieurs autres polluants qui ne sont pas à effet de serre. Je ne suis pas sûr que cela correspondra à la maille géographique que vous recherchez et qu'il soit d'ailleurs possible de répondre entièrement à vos attentes.

Pierre BEAUCHAUD

Je confirme ce que vient de dire M. NANOT. J'ajoute que nous avons pris du retard sur certains inventaires des gaz à effet de serre en raison de l'application du nouveau code des marchés publics. Par contre, je doute que nous obtenions jamais des résultats aussi fins que ceux qui sont souhaités.

Christian GARNIER

Le contrat de plan relève tout de même de la région.

José REY

Certaines demandes portent sur une maille au kilomètre carré qui pose des problèmes de secret statistique insurmontables même pour les exploitations agricoles. On peut d'ailleurs se demander si c'est la bonne échelle pour résoudre les problèmes climatiques.

Michel COTTEN

Concernant les contraintes liées à l'application du nouveau code des marchés publics, je pensais qu'elles avaient été réduites puisque le seuil de 90 000 euros est beaucoup plus élevé que l'ancien.

Pierre BEAUCHAUD

Il existe la notion d'opération. Si l'on regroupe plusieurs inventaires en considérant qu'ils relèvent d'une même opération, on peut dépasser le seuil des 90 000 euros et donc sortir de la procédure simplifiée.

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003**- Exposé :****Bernard NANOT**

Le programme de l'IFEN pour l'année 2003 concerne deux grandes opérations de production partagées : l'enquête Eau associant le SCEES et le Ministère de l'Environnement, et Corine Land Cover, avec l'IGN et l'Agence européenne de l'environnement.

Nous mènerons également deux chantiers relatifs aux déchets : le projet de règlement statistique et la préparation de la prochaine enquête auprès des communes sur la gestion des déchets. Le règlement pourrait être publié en 2002. Cela impliquerait la fourniture de résultats pour 2004. Si nous voulons utiliser la déclaration administrative des productions de déchets dangereux, il faudrait que le système d'exploitation soit en place au début 2004. Nous aurions, dans cette hypothèse, à y travailler au cours de l'année 2003.

Nous avançons également sur la construction de banques de données, la mise en place de modules d'indicateurs thématiques et les systèmes d'information. Prenons l'exemple de l'eau. La demande d'information est très importante. Le projet de loi sur l'eau a nécessité beaucoup de données. Une réorganisation du RNDE (réseau national des données sur l'eau) est en cours. Il existe également une directive-cadre européenne qui oblige à fournir des informations dans de nombreux domaines. Eurostat a proposé un accord bilatéral avec les pays afin de résoudre les problèmes point par point – pour nous il

s'agit essentiellement d'améliorer notre connaissance des prélèvements et de l'assainissement. L'Agence européenne de l'environnement nous adresse également des demandes.

Nous sommes donc en train de rassembler et de structurer les données sur, notamment :

- les débits ;
- les qualités d'eau superficielles et souterraines ;
- les extractions de granulats alluvionnaires ;
- les zones humides ;
- les captages ;
- les déclarations d'utilité publique ;
- la qualité de l'eau distribuée fournie par la DGS ;
- les prélèvements avec des données provenant des agences de l'eau ;
- les procédures en cours type PPR/inondations ou contrats de rivière.

Nous produisons des indicateurs à partir de ces données. Ces indicateurs nous permettent d'assurer le suivi des SDAGE (qui donne lieu à publication), le bilan annuel des pesticides, les comptes de qualité de l'eau des rivières au niveau d'un bassin versant et les comptes de dépenses de gestion de l'eau présentés tous les ans à la Commission des comptes de l'économie et de l'environnement. La mise en place de systèmes nous permet d'effectuer des calculs sur les pressions par bassin versant, les comptes économiques ou la récupération des coûts par exemple.

L'IFEN, via un groupe de son Conseil scientifique, prépare un rapport sur l'observation de la nature. Nous sommes en train de mettre à jour plusieurs travaux sur les indicateurs portant par exemple sur :

- les indicateurs de développement durable ;
- les indicateurs de performance (suite aux publications de 1997 et 2000) ;
- l'approche sectorielle avec notamment la mise à jour des travaux déjà effectués sur l'agriculture en 1997 et 1998,
- le schéma collectif de services des espaces naturels et ruraux mené en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture,
- les rapports à la commission des comptes qui porteront en 2002 sur la fiscalité et l'énergie.

Nous poursuivons le travail sur les cahiers régionaux.

Enfin, nous réfléchissons à l'établissement d'une version communale de la base EIDER, base que nous avons commencé à construire au plan régional et départemental, puisque les demandes pour des territoires plus fins et plus variés se font de plus en plus nombreuses. Dans cette perspective, nous avons pris contact avec le Ministère de l'équipement qui dispose d'une base dénommée Géokit qui traite le même problème pour les besoins statistiques sur le logement.

Jean-Louis BERGEY

Concernant le programme 2003 de l'ADEME, nous réaliserons à nouveau l'enquête ITOM qui était auparavant annuelle. Toutefois, nous l'avons allégée pour la réaliser maintenant tous les deux ans. Nous sommes en train de réformer nos bases de données. Nous fonctionnions jusqu'à présent avec une base centrale et 26 bases régionales. Nous avons décidé l'année dernière de construire une base unique et ouverte dans des conditions limitées à nos partenaires extérieurs que sont les Conseils généraux – notamment pour les suivis des plans départementaux de déchets ménagers et assimilés -, les régions, les administrations locales et les CCI. Ils disposeront ainsi d'une accessibilité accrue à nos informations. Ce chantier débutera à l'automne 2002 et sera achevé d'ici la fin de l'année 2003.

En 1999, nous avons lancé une enquête auprès des entreprises sur la production de déchets banals et de déchets dangereux. Après des péripéties dues à l'un de nos prestataires, nous avons finalement obtenu les premiers résultats, il y a un mois. Le rapport final est en cours de rédaction. L'un des premiers enseignements montre que la consommation augmente plus rapidement que la quantité de déchets qualifiés de banals.

Michel COTTEN

Nous passons à l'agriculture. Je cède la parole à M. REY.

José REY

Les sujets que je vais aborder sont également traités dans d'autres formations.

Dans les formations du CNIS qui touchent les entreprises, et pour répondre à M. GARNIER, l'une des préoccupations majeures concerne la diminution des charges de collecte d'informations sur les entreprises.

L'exploitation des résultats du recensement sur l'agriculture, notamment sur les apports d'azote, nous a permis de travailler sur la redéfinition des zones d'excédent structurel. Nous préparons, pour l'année 2003, l'enquête sur la structure des exploitations agricoles menée au plan européen. Elle sera refaite en 2005 et 2007. Les questions, classiques au niveau français, qui seront soulevées en matière d'environnement porteront sur l'irrigation, l'origine de l'eau, les utilisations de l'eau, l'agriculture biologique, le stockage des effluents et l'appartenance à des zones dites "Natura 2000", afin d'établir des comparaisons avec les autres pays. La statistique agricole effectuée par ailleurs la collecte des informations pour l'enquête sur l'eau et l'assainissement dont l'IFEN est le maître d'ouvrage.

En ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires, les enquêtes traditionnelles et périodiques portent sur les consommations d'énergie et les investissements pour protéger l'environnement.

Valérie COMTE-TROTET

Pour le SESSI, je signale seulement que, cette année, dans l'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement, nous avons ajouté à l'enquête habituelle sur les investissements un volet supplémentaire sur les dépenses de fonctionnement liées à l'environnement (traitement des eaux usées, par exemple).

Bernard NANOT

S'agissant des autres programmes examinés par les autres formations du CNIS, j'ai relevé plusieurs points intéressants et nouveaux dans la prise en compte des problèmes liés à l'environnement :

- les questions sur la surveillance et la protection de l'environnement dans les activités de recherche ;
- l'identification de travaux sur l'environnement dans l'enquête conjoncturelle sur les investissements des collectivités locales ;
- l'amélioration des résultats sur les comptes de ces mêmes collectivités par la Comptabilité publique ;
- une étude du SES sur la consommation des différentes énergies dans les logements qui servira aux travaux sur les émissions polluantes.

Marie-Christine PARENT

J'ajoute qu'à la DGCP, nous avons travaillé avec l'IFEN sur l'eau, l'assainissement et les déchets banals mais nous souhaiterions poursuivre cette collaboration pour les autres aspects environnementaux de la classification fonctionnelle des administrations.

Michel COTTEN

Y a-t-il des questions particulières relatives à la formation Transports, tourisme ?

Nathalie AUGRIS

Au Ministère du Transport, nous assurons la continuité des enquêtes sur :

- les accidents de transport de matières dangereuses ;
- un panel de conducteurs automobilistes touchant l'environnement de façon indirecte ;
- le transport des marchandises et les nuisances liées au transport.

Ce dernier point est notamment abordé dans le Rapport de la Commission des comptes des transports.

- Débat :

Jean-Pierre RIDEAU

Je souhaite souligner les enjeux de la directive-cadre du 23 octobre 2000 pour une politique communautaire de l'eau. Celle-ci reprend les principes de gestion par bassin et de planification que nous connaissons déjà au plan français en application de la loi de 1992. Nous nous appuyerons sur les travaux de l'IFEN pour répondre aux demandes de résultats concernant les bassins. Nous avons un premier rendez-vous en 2004 pour dresser un état des lieux qui, nous le savons déjà, ne permettra pas de

satisfaire l'ensemble des exigences de la directive. En revanche, nous connaissons alors précisément les données existantes et manquantes pays par pays. Un programme de mise à disposition de ces données sera demandé en tenant compte des coûts associés.

Michel COTTEN

Je souhaite que ce travail se fasse en collaboration avec l'autre groupe du CNIS compétent, à savoir celui des finances locales. Le directeur de l'INSEE a chargé Monsieur Roussel d'une mission sur l'évaluation du système statistique public pour la gestion des services publics locaux. Il présentera ses résultats pour le 15 septembre 2002.

Jean-Pierre PUIG

En fonction des résultats de cette mission, nous communiquerons les conclusions en direction des formations du CNIS intéressées.

Vincent JACQUES le SEIGNEUR

L'effort de rationalisation de l'administration des données constitue un enjeu essentiel. Nous avons déjà progressé dans deux directions : premièrement dans la description des procédures – procédures qui sont d'ailleurs en cours d'édition – et que nous tiendrons à votre disposition ; deuxièmement dans la prise en compte plus importante de la richesse patrimoniale que représentent les banques de données pour l'IFEN.

Il existe en fait trois niveaux dans notre approche environnement/territoire :

- un niveau national d'ores et déjà satisfaisant, complété par la mise en chantier des cahiers régionaux
- un niveau régional : deux premiers états régionaux de l'environnement sortiront pour le Languedoc-Roussillon et la Lorraine à l'automne et l'ensemble des régions aura été couvert d'ici trois ans.
- un niveau local

C'est seulement par la combinaison des trois niveaux que nous pourrions disposer d'un outil de travail puissant et performant.

Christian GARNIER

Il est évident que nous avons progressé. Nous sommes prêts, avec mes collègues et en cas de besoin pour la formation, à apporter toute l'aide nécessaire aux développements futurs. Par ailleurs, je m'interroge sur la disponibilité des bonnes données statistiques pour une information sur les dommages en matière d'environnement, ayant moi-même récemment rencontré des difficultés dans ce domaine. J'aurais voulu savoir si ce type de problème est actuellement pris en compte au sein de cette formation.

Vincent JACQUES le SEIGNEUR

L'objectif du CNIE est d'organiser en réseau la production et la demande d'informations en matière d'environnement. En parallèle, plusieurs réformes des systèmes sont à l'œuvre. C'est le cas pour l'eau comme nous l'avons vu. Nous allons ainsi avoir un Réseau national des données sur l'eau (RNDE) modernisé et donc beaucoup plus efficace. En ce qui concerne la nature, le processus est en cours, mais il est plus complexe. De façon générale, nous ne sommes pas pleinement satisfaits des résultats obtenus à cette date sachant que nous constatons encore de nombreuses lacunes dans différents domaines.

Jean-Pierre RIDEAU

Concernant les dommages, pour l'eau, il s'agit d'une préoccupation majeure puisque la directive-cadre nous demande de réaliser des analyses coûts/bénéfices afin de définir les objectifs et les programmes de travaux dans le domaine de l'eau. Elles seront à réaliser à partir de 2005 pour déterminer les objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui seront révisés en 2009. Nous manquons actuellement de données. C'est pourquoi nous procéderons à un rapprochement avec la base de données canadienne EVRI qui recense plusieurs études internationales dans ce domaine. Nous entamerons également un travail franco-français de définition des méthodologies que nous souhaitons élargir à d'autres pays européens avec le lancement de la directive-cadre visant au recensement des

études faites par les laboratoires universitaires sur ce thème. Nous menons notamment ce chantier avec les laboratoires d'économie de l'INRA. Tous ces projets sont suivis à la fois par la Direction de l'eau et la D4E.

Pierre BEAUCHAUD

Sur le problème des dommages, nous avons effectivement très peu d'éléments. C'est sans doute dû aussi aux faibles exigences des assureurs en matière d'environnement. La directive en cours de discussion sur la responsabilité en matière d'environnement constituera un jalon important pour avancer dans ce domaine.

Jean COIFFARD

Excusez-moi de revenir en arrière. Sur l'agriculture, je souhaiterais savoir où en est le projet de relancer l'enquête sur la consommation d'énergie au sein des exploitations agricoles.

Chantal MADINIER

Cette enquête ne faisait pas partie du programme à moyen terme 1999-2003. Nous sommes conscients de son utilité, mais nous ne disposons pas aujourd'hui des moyens pour la réaliser. Dans le cadre du prochain moyen terme, nous étudions si son introduction dans notre programme serait possible.

José REY

Nous manquons d'abord de moyens humains sur ce sujet.

Christian GARNIER

Cette enquête pourrait pourtant se révéler très intéressante.

IV - Présentation des travaux de la Sous-direction des politiques environnementales

- Exposé :

Christine LAGARENNE

La mission de la Sous-direction des politiques environnementales consiste en l'apport d'un éclairage économique pour l'élaboration et l'évaluation des politiques environnementales ou pour les politiques sectorielles ayant un fort impact environnemental. Nous travaillons ainsi sur les transports, l'agriculture, l'énergie, l'eau, les déchets ainsi que la lutte contre la pollution locale et régionale.

Nos travaux sont menés en direction de cinq partenaires principaux :

- les autres directions du ministère que sont : les directions de l'eau, de la pollution et la prévention des risques, de la nature et du paysage ;
- la sous-direction des études économiques et de l'évaluation environnementale dans les politiques publiques ;
- des instances internationales comme l'Union Européenne ou l'OCDE ;
- les instances d'évaluation interministérielles, comme le Conseil national d'évaluation des déchets géré par le Commissariat général au plan ;
- la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement dont nous assurons le secrétariat général (le rapporteur est l'Ifen).

Je précise, au passage, que nous allons également assurer le Secrétariat général du Conseil d'orientation de l'information environnementale .

Nous évoluons dans le contexte suivant :

- renforcement de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles notamment au niveau communautaire : le pourcentage de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables devrait ainsi passer, par exemple, de 15 à 21 % d'ici l'année 2010 ;
- élargissement de la palette des instruments de suivi touchant dorénavant l'économie, l'information – les sociétés cotées doivent maintenant publier des informations environnementales dans leur rapport de gestion annuelle – et des démarches spontanées *via* l'établissement, par exemple, d'accords volontaires entre les entreprises et l'administration, notamment pour la réduction des émissions de polluants dans l'air ;
- renforcement de la politique communautaire avec, par exemple, le second pilier de la PAC, la directive sur la tarification et les infrastructures ;
- l'obligation croissante d'évaluation.

Notre programme de travail peut être scindé en deux niveaux que nous qualifions d'aval et d'amont.

En aval, nous travaillons essentiellement avec le bureau en charge des politiques sectorielles sur :

- la tarification des transports,
- le fret ferroviaire,
- les déplacements urbains,
- le transport aérien,
- la PAC,
- la politique nationale de développement rural,
- la régulation environnementale dans le secteur de l'énergie,
- la mise en œuvre de la directive sur le plafond d'émissions.

Nous collaborons également avec le bureau en charge des biens publics locaux que sont l'eau et les déchets sur :

- l'analyse des coûts/bénéfices,
- la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau,
- la régulation de l'eau,
- l'évaluation des politiques relatives aux déchets avec la DPPR ou l'instance d'évaluation du Plan,
- la politique intégrée des produits en relation avec la DPPR.

En amont, il existe un besoin important de données dans deux principaux domaines.

- La connaissance des comportements :

Il s'agit ici d'études sur la réaction aux instruments et l'évaluation du consentement à payer pour l'environnement. Concernant le premier aspect, nous venons par exemple de lancer une étude sur la réaction des entreprises productrices ou importatrices de phosphates ou de lessives suite à l'extension de la TGAP à ces produits. Concernant le second aspect, il s'agit davantage d'études prospectives. Une récente étude interrogeait les visiteurs de la forêt de Fontainebleau pour savoir combien ils étaient prêts à payer pour reconstruire cette forêt suite aux tempêtes. Notre objectif consiste essentiellement à comparer les coûts et les bénéfices monétaires et non à proposer des mesures environnementales. Il est important de souligner le caractère unique d'un point de vue géographique de l'ensemble de ces études. En effet, l'étude sur la forêt de Fontainebleau n'est valable que pour cette forêt : elle n'est pas duplicable.

Ces études sont publiées dans des documents de travail de la D4E que nous tenons à votre disposition.

- L'évaluation économique des dommages et des aménités :

Nous menons, dans ce domaine, des études de cas, de capitalisation des méthodes et des résultats.

Enfin, nous avons un rôle de pilotage du système d'information environnementale touchant aux comptes, aux indicateurs et aux statistiques.

- Débat :

Michel COTTEN

Il serait intéressant de centraliser les informations relatives à l'environnement issues des rapports de gestion des sociétés cotées comme le fait la Banque de France pour les données financières. Peut-être est-ce déjà prévu du côté des Chambres de commerce et d'industrie ?

Brigitte WOLPIN

Je ne peux pas répondre directement à votre question. D'autant que les CCI sont davantage en relation avec les PME et PMI qu'avec les grandes entreprises récemment soumises à ces obligations. En tout état de cause, notre expérience nous prouve que l'accès aux informations à caractère environnemental est encore difficile, étant donné leur caractère parfois sensible. Nous sommes dans une phase de démarrage.

Jean-Pierre GRANDJEAN

M. COTTEN évoquait la mise en place d'une centrale de bilans. Pour le moment, ces bilans ont essentiellement un caractère documentaire et ne sont sans doute pas suffisamment normés pour permettre la construction d'une centrale.

Christine LAGARENNE

Le schéma de présentation de l'information n'est effectivement pas très structuré, mais il existe une recommandation européenne datant de mai 2001 qui demande « la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscription comptable, évaluation et publication d'informations ». Un groupe de travail a été mis en place au sein du Conseil national de la comptabilité pour étudier l'application au plan national de cette recommandation.

Vincent JACQUES le SEIGNEUR

Nous avons l'intention de travailler sur ce sujet. Cela rejoint le débat lié à la surcharge des entreprises en matière de délivrance d'informations relatives à l'environnement. L'objectif viserait plutôt à constituer un tronc commun pour l'ensemble des questions liées à l'environnement et simplifier ainsi la communication des informations par les entreprises.

Christian GARNIER

Il me semble que les dimensions urbaines et sociales de l'environnement sont sous-estimées dans l'ensemble des propos de ce jour. Ne plaçons pas non plus trop d'attentes dans la méthode du consentement à payer qui a été en partie contestée par plusieurs économistes, surtout lorsqu'il s'agit de l'utiliser à grande échelle.

V - Thème particulier : l'observation statistique de l'occupation de l'espace

- Exposé :

1. Corine Land Cover

Francis BERTRAND

L'approche par satellite Corine – pour Coordination de l'information sur l'environnement – Land Cover, ou CLC, a été définie au milieu des années quatre-vingt sur le plan européen. A la suite des premières

expérimentations, il est rapidement apparu nécessaire de définir une information de base sur le territoire de la communauté permettant de décrire l'occupation du sol. L'information géographique fournie par Corine Land Cover doit se suffire à elle-même. CLC constitue une base de données géographique.

Le programme Corine a trois objectifs : rassembler, collecter et assurer la cohérence sur l'état de l'environnement.

Corine Land Cover, donnée de base du programme Corine, repose sur quatre principes :

- l'interprétation visuelle d'images satellitaires ;
- une échelle de travail au 1/ 100 000 née d'un compromis entre la résolution de l'image et le temps imparti pour réaliser les analyses ;
- une unité cartographiée à travers des zones d'occupation homogènes de plus de 25 ha (CLC est aveugle pour des objets trop petits, d'où la nécessité parfois de les regrouper) ;
- une nomenclature.

La méthode de production de Corine Land Cover consiste en quatre étapes :

- des travaux préliminaires de collecte et d'organisation des images acquises en août et septembre ;
- la préparation des images par orthorectification et composition en fausses couleurs ;
- la photo-interprétation assistée par ordinateur, étape qui nécessite d'ailleurs le plus de temps ;
- la digitalisation pour la fabrication d'une base de données et le contrôle de la qualité du contenu de la base.

C'est seulement une fois ce processus achevé que nous pouvons diffuser l'information.

Corine Land Cover est une base de données géographiques de type surfacique et vectorielle qui décrit l'ensemble du territoire. C'est un outil statistique de spatialisation.

L'usage de cette base de données peut être répertorié en quatre grandes familles.

- la première touche à la cartographie de l'occupation du sol,
- la seconde concerne la production de statistiques quant à l'occupation du sol par unité administrative,
- la troisième porte sur l'analyse spatiale par technique d'algèbre géographique.
- la quatrième consiste en l'intégration de CLC dans des produits dérivés et affinés c'est-à-dire dont l'échelle est plus fine.

Nous sommes ainsi en mesure de produire divers indicateurs comme l'impact des réseaux de transport sur les paysages, la pression sur les zones protégées ou la fragmentation forestière.

Grâce à Corine Land Cover, nous sommes également capables d'allouer de l'information connue d'un niveau administratif à un autre, par exemple d'un ensemble communal à un bassin versant.

Il existe des méthodes de lissage permettant d'analyser des zones de conflit ou de pression afin de simplifier et de regrouper l'information.

A titre d'illustration des applications de Corine Land Cover, nous pouvons chiffrer l'emprise des infrastructures linéaires. Sur trois mille kilomètres d'autoroute en France, 42 % traversent des grandes cultures.

Après six années de diffusion des données de Corine Land Cover, les principaux utilisateurs de CLC, à part égale, sont :

- des organismes de recherche ;
- les services des ministères, avec dans l'ordre, ceux de l'environnement, de l'équipement, de l'agriculture ;
- les collectivités locales, les entreprises et les associations qui acquièrent, pour ces dernières, des données à titre commercial.

A l'usage, les informations intéressent essentiellement le niveau régional mais devraient à l'avenir bénéficier aux niveaux national et européen. A court terme, en fournissant des données d'évolution ainsi que des données actualisées, nous tablons sur une démultiplication des champs d'application et d'utilisation.

Nous travaillons sur la mise à jour de Corine Land Cover puisque nous utilisons actuellement des images datant de douze ans. Au plan européen, deux projets sont en cours : CLC 2000 et Image 2000. Ils sont

pilotés par l'Agence européenne pour l'environnement, concernent quinze pays et bénéficient de l'appui technique du Centre commun de recherche. Nous prévoyons d'acquérir, via le projet Image 2000, de nouvelles images satellitaires. Ces images, datant de l'an 2000 à plus ou moins une année, proviennent du satellite américain Landsat 7 et ont été acquises pour l'Europe entière à un coût relativement limité de 1,15 million d'euros.

A court terme, l'Ifen deviendra à la fois utilisateur et distributeur de l'information. Le projet communautaire CLC 2000 de mise à jour de la base datant à l'origine de 1990 concerne 25 états et son budget s'établit à moins de 9 millions d'euros. Il s'agit certes de tabler sur une complémentarité entre CLC 2000 et Image 2000, mais ce dernier projet fournira aussi un référentiel spatial à moyenne échelle pour de nombreuses utilisations au sein des services de la Commission ou dans les Etats membres. Ces deux projets visent notamment à l'élargissement de la diffusion des informations à titre gratuit.

Les images dont nous disposons aujourd'hui sont relativement anciennes – entre huit et quatorze années – et leur précision, souvent fonction de leur âge, varie entre cinquante et cent mètres. Nous souhaitons améliorer le thème occupation du sol de la «BD Carto» de l'IGN. Nous devons d'abord procéder à la validation complète de CLC 2000 avant d'engager sa mise à jour.

La mise à jour de Corine Land Cover va être l'occasion de procéder, avec l'IGN, à la mise à jour de l'OCS ou Occupation du sol. Nous avons déjà réalisé des tests de mise à jour à la fin des années quatre-vingt-dix à partir de trois images satellitaires de superficie variable. Les trois zones étaient Blois, Nantes et Hyères. Le projet OCS 2000 France permettra de combiner les bases de données de l'IFEN avec celles de l'IGN tout en préservant l'indépendance de chaque structure. L'accord est en cours de signature entre ces deux partenaires. Le projet dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'IFEN – nous serons en charge de sa gestion mais la production sera déléguée au secteur marchand – débutera à l'été 2002 et devra être achevé en décembre 2003.

2. Teruti²

José REY

L'enquête Teruti, sur l'utilisation du territoire, est une approche complètement différente de celle de Corine Land Cover, mais, à de nombreux titres, elles sont complémentaires. Elle remonte à une trentaine d'années et son principe repose sur l'annualité des observations.

La France, y compris les départements d'outre-mer sauf la Guyane, est découpée en 4700 mailles de douze kilomètres sur douze. Teruti offre la possibilité de sélectionner huit photographies de 2,25 km² dont seulement quatre sont en général observées. Cela donne une grille de 36 points espacés de 300 mètres chacun. La photographie est un support pour l'enquêteur. L'objectif est de renouveler les photographies aériennes afin d'obtenir des séries continues. Comme nous envoyons des enquêteurs sur le terrain, nous disposons d'observations extrêmement fines et fonctionnelles. Les enquêtes sont basées sur un échantillon aléatoire avec un sondage à deux degrés. Nous tirons d'abord des photographies et ensuite des points. Nous obtenons des précisions de l'ordre de 0,6 % sur les prairies permanentes, par exemple pour une superficie totale de 8453 000 ha. Nous cherchons un équilibre entre le coût de déplacement de l'enquêteur et le nombre d'observations.

Si la précision d'observation sur un point est très forte, le résultat est présenté par maille de douze kilomètres sur douze, ce qui est beaucoup moins précis qu'avec Corine Land Cover. En revanche, grâce à Teruti, nous pouvons suivre les flux, entre 1992 et 2002 par exemple, des zones forestières vers les herbages.

Pour les grandes surfaces, Teruti vise une représentation départementale.

3. Lucas

L'approche Lucas a été initiée au plan européen. L'enquête a été réalisée une première fois en 2001 et devra être refaite en 2003. Il s'agit de la première enquête directement européenne. Elle repose sur une

² Le montage Power Point présenté à l'appui de cet exposé du SCEES est disponible sur demande auprès du secrétariat général du CNIS (cnis@insee.fr - tél. 01 41 17 52 65).

grille de dix-huit kilomètres sur dix-huit constituée de vingt-cinq points, même si nous n'en avons retenu que dix en 2001.

Les principes sont identiques à ceux de Teruti, mais ils sont enrichis. Les points sont par contre géo-référencés c'est-à-dire que nous ne sommes plus tributaires du support du moment, ce qui permet de garantir une continuité des observations. Nous allons d'ailleurs appliquer ce géo-référencement à notre approche nationale Teruti. La nomenclature européenne est moins fine que celle de Teruti, mais rien n'empêche un Etat membre de renforcer et d'affiner les nomenclatures dès lors qu'il est possible de les agréger ; c'est d'ailleurs ce que nous ferons.

Eurostat en a profité pour lancer quelques observations originales. Un enquêteur sur le terrain peut donner une indication sur les bruits qu'il entend qu'ils soient aériens ou routiers, ou sur l'érosion ou sur les paysages. Nous avons également à disposition une phototèque grâce aux clichés pris par les enquêteurs sur le terrain. Ces derniers ont également suivi sur une ligne de cinq points la succession des occupations de surface et des obstacles.

En conclusion, cette approche est européenne, pérenne et fine grâce aux déplacements des enquêteurs sur le terrain.

- Débat :

Armelle GIRY

Est-ce qu'un rapprochement entre Corine Land Cover et Teruti est prévu ?

José REY

Dès lors que nos points seront géo-référencés, nous pourrons les connecter à tout système d'information géographique et à toutes les couches qui vont avec, que cela soit Corine Land Cover ou les documents d'urbanisme. Nous pourrons ainsi analyser les évolutions du territoire par croisement des données.

Armelle GIRY

Est-ce que les mailles recouvrent les zones urbaines et comment cela fonctionne-t-il ?

José REY

Nous sommes capables de couvrir toutes les catégories du territoire aussi bien avec Teruti que Lucas.

Michel COTTEN

Comment le géo-référencement s'opère-t-il ?

José REY

Il s'agit d'un système de coordonnées international. L'IGN nous fournit des photographies géo-référencées avec une précision de vingt mètres. Comme je vous l'ai exposé, Lucas a intégré le géo-référencement dès le départ alors que nous n'en disposerons qu'à l'horizon 2004/2005 pour Teruti. Il sera réalisé en collaboration avec l'IGN qui dispose à l'heure actuelle du meilleur produit dans ce domaine.

VI - Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 2 septembre 2002 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 65). Ces modifications seront prises en compte dans le Rapport annuel d'activité 2002.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Extrait du rapport du CNIS n°70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Avant-projets de programmes statistiques pour 2003